

Ministère du travail et des solidarités

Arrêté du 8 juin 2026 portant désignation des membres de la commission de titularisation des inspecteurs du travail stagiaires

NOR : TRSR2630239A

Le ministre du travail et des solidarités,

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État pris pour l'application des dispositions de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2021 modifié relatif aux modalités de la formation et aux conditions d'évaluation et de sanction de la scolarité des inspecteurs élèves du travail,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission de titularisation prévue par l'article 12 de l'arrêté du 16 novembre 2021 susvisé :

En qualité de directeur d'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales ou son représentant, qui assure les fonctions de président :

- Monsieur Olivier GABARDA, conseiller auprès du directeur général du travail.

En qualité d'agent du corps de l'inspection du travail appartenant au moins au grade de directeur du travail :

- Madame Céline DESFRENNE, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

- Monsieur Sébastien GROSJEAN, Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Mayenne.

En qualité d'agent confirmé du corps de l'inspection du travail exerçant ou ayant exercé les fonctions de contrôle pendant cinq ans au moins :

- Madame Fatiha HADJ-CHERIF, Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Gironde ;

- Madame Florence LESPIAUT, Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-de-Marne.

En qualité de personnalité qualifiée choisie en raison de sa connaissance du monde du travail :

- Monsieur Michel ANGER, directeur des ressources humaines de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) - retraité.

Article 2

Pour les personnes recrutées dans le corps des inspecteurs du travail par la voie contractuelle dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 susvisé, sont adjoints au jury pour l'épreuve d'entretien et la commission de titularisation :

Un représentant de l'autorité administrative ayant pouvoir de nomination :

- Madame Anne MERONO, direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales.

Une personne compétente en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap :

- Monsieur Thierry LARTIGUE, direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales.

Article 3

Madame Céline DESFRENNE est désignée vice-présidente, chargée de remplacer le président en cas d'empêchement.

Article 4

La commission de titularisation désignée à l'article 1^{er} procède à la délibération finale.

Article 5

L'arrêté du 8 juin 2026 portant désignation des membres de la commission de titularisation des inspecteurs du travail stagiaires (NOR : TRSR2630237A) publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle du 11 juin 2026 est abrogé.

Article 6

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 8 juin 2026.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef de service, adjoint à la directrice des ressources humaines, chargé des politiques sociales et des parcours,

Laurent GRAVELAINE